

Recensement de la population

Les migrations résidentielles

1. Définitions et concepts : les migrations dans les recensements

1.1. Deux mesures des migrations à partir du recensement de la population

1.1.1. Le solde apparent des entrées - sorties (ou solde migratoire total apparent)

Le **solde migratoire apparent** peut être calculé dès que sont disponibles les chiffres de population issus de la première exploitation des bulletins du recensement appelée « Populations légales ». Ce n'est pas une donnée nouvelle, elle a toujours été calculée et diffusée lors des recensements classiques. Jusqu'au recensement de 1999, cette première étape d'exploitation du recensement était appelée « Dénombrement ».

Ce solde est calculé par différence entre la variation de population entre deux recensements (1990 et 1999 ; 1999 et 2006) et le solde naturel (naissances - décès), lui-même connu grâce aux statistiques issues des données d'état civil, durant la période séparant les deux recensements.

$$\text{Solde_apparent} = (\text{Pop2} - \text{Pop1}) - (\text{Naiss-Dec})$$

Avec :

- Pop2 = population recensée en t2
- Pop1 = population recensée en t1
- Naiss - Dec = solde naturel entre t1 et t2

La population prise en compte est la suivante :

- jusqu'au recensement de 1999 : la population sans doubles comptes ;
- à partir du recensement 2006 : la population municipale.

Pour une zone donnée, ce solde apparent intègre le solde des migrations à l'intérieur de la France (solde interne), le solde des migrations avec l'étranger (solde externe), mais aussi - et c'est pour cela qu'il est qualifié d'**apparent** - les écarts de qualité entre les deux recensements. À cet égard, on pourra se reporter à la fiche thématique sur « l'**ajustement** » introduit sur la période 1999-2006.

Le solde migratoire apparent peut être calculé pour toute zone dès lors que l'on dispose, sur la période considérée, de la variation de population et du solde naturel.

1.1.2. Les flux migratoires et les soldes migratoires internes

L'information sur les flux migratoires est issue de l'exploitation statistique des bulletins individuels et, plus précisément, de la question suivante (extraite du questionnaire de l'enquête de recensement de 2005) :

5 Où habitiez-vous le 1^{er} janvier 2000 ?
Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le même logement que maintenant 1
- Dans un autre logement de la même commune
(ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) .. 2
- Dans une autre commune
(ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 3

↳ Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

En exploitant les réponses à cette question, on peut connaître pour une zone :

- le flux d'entrants dans la zone, individus qui ne résidaient pas dans cette zone 5 années auparavant et qui y résident maintenant ; ce flux peut être réparti selon les zones d'origine ;
- le flux de sortants de cette zone, individus qui résidaient dans cette zone 5 années auparavant et qui n'y résident plus maintenant ; ce flux est limité aux individus recensés en France ; ce flux peut être réparti selon les zones de destination.

C'est cette information qui est utilisée pour analyser les échanges migratoires entre zones et pour connaître les caractéristiques socio-démographiques des migrants.

Attention : pour les échanges avec l'étranger, seuls les entrants en France sont connus. Les sortants ne le sont pas car, ayant quitté le territoire français, ils ne sont pas dans le champ du recensement. Pour une zone donnée, on peut donc calculer **un solde migratoire interne** en se limitant aux échanges avec le reste de l'ensemble constitué de la France métropolitaine et des DOM mais on ne peut pas calculer un solde migratoire global incluant les échanges avec l'étranger.

1.2. Migrants et migrations

1.2.1. Définitions

Un **migrant** est une personne ayant changé de résidence au moins une fois au cours de la période. On appelle « **migrant au sens du recensement** » une personne dont la résidence au 1^{er} janvier n années plus tôt était différente de celle au recensement considéré.

Une **migration** est un changement durable de lieu de résidence. On pourra distinguer les migrations infra-communales (changements de logement à l'intérieur de la même commune) des migrations inter-communales (changements de commune de résidence). La question sur le lieu de résidence n années plus tôt permet donc de dénombrer des migrants au sens du recensement et non des migrations.

Sur une période donnée, le nombre de migrants est, en général, inférieur au nombre de migrations car une personne peut enchaîner plusieurs migrations. Les recensements permettent d'enregistrer la situation de départ et la situation d'arrivée mais pas de mesurer le nombre de migrations. Le trajet origine \Rightarrow destination identifié avec le recensement est **la résultante de l'ensemble des migrations effectuées**. Les individus peuvent avoir effectué des étapes intermédiaires qui ne sont pas observables. De ce fait, il n'est pas possible de calculer des taux annuels de migration en divisant simplement le nombre de migrants par la durée de la période. En revanche, on peut calculer des **taux annuels de migration nette**.

1.2.2. Sous-estimation du nombre « réel » de migrants

Le recensement ne permet pas de mesurer exactement le nombre « réel » de migrants sur la période. Trois catégories de migrants ne sont pas comptabilisées : ceux partis à l'étranger au cours de la période ; ceux décédés au cours de la période ; ceux ayant fait, au cours de la période, au moins deux migrations se terminant par un retour à la zone de départ.

1.2.3. Les caractéristiques des migrants sont connues en fin de période

Les caractéristiques socio-démographiques des individus, ainsi que celles de leur logement ou de leur famille, sont connues à la date du recensement. En revanche, on ignore quelles étaient ces caractéristiques en début de période ou au moment de la migration. Les migrations résidentielles étant souvent liées à des changements, familiaux ou professionnels, il faut être prudent quant à l'analyse des déterminants de la migration. On ne peut parler des caractéristiques des individus qu'à leur lieu d'arrivée, donc après la migration.

2. Changements ayant affecté ces concepts par rapport aux précédents recensements

2.1. Durée de la période d'observation

La durée de la période d'observation s'est réduite. Auparavant, lors des recensements « classiques », on interrogeait les individus sur leur lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement. Ainsi, en 1999, les individus ont indiqué leur lieu de résidence au 1^{er} janvier 1990. Dorénavant, les individus renseignent sur leur lieu de résidence **au 1^{er} janvier cinq ans plus tôt** (noté 1^{er} janvier n-5). Ainsi, lors de l'enquête de 2008, les individus ont indiqué leur lieu de résidence au 1^{er} janvier 2003.

2.2. Exclusion des enfants « de moins de 5 ans »

La question sur le lieu de résidence « n » années plus tôt n'a, évidemment, toujours concerné que les personnes qui étaient nées avant cette date. Au recensement de 1999, ainsi que lors des recensements antérieurs, les enfants nés après cette date se voyaient affecter le lieu de résidence antérieure, selon les cas, de la « mère » de famille, du « père » de famille ou de la personne de référence du ménage.

Désormais, le lieu de résidence reste non renseigné pour **les enfants qui n'étaient pas nés avant le 1^{er} janvier n- 5**. Ces derniers sont donc exclus du champ des tableaux et des analyses portant sur les migrations résidentielles.

Par commodité, on indique que les enfants « de moins de 5 ans » sont exclus du champ des migrations. En toute rigueur, une petite fraction des enfants âgés de 5 ans ne sont pas pris en compte non plus. Il s'agit des enfants de 5 ans nés entre le 1^{er} janvier et le jour correspondant à la date de référence du recensement (3^{ème} jeudi de janvier). Ils représentent environ 5 % des enfants de 5 ans.

3. Pourquoi ces changements ?

3.1. La durée de la période d'observation

La durée de la période d'observation s'est adaptée au rythme du nouveau recensement. En effet, celui-ci est organisé par enquêtes tournantes avec une périodicité de cinq ans. Ceci permet, en outre, de se rapprocher des recommandations internationales qui préconisent une durée de 1 ou 5 ans.

3.2. Le champ des migrants

La convention antérieure consistant à affecter aux enfants la résidence antérieure d'un membre du ménage n'était pas entièrement satisfaisante. Elle surestimait les migrations des enfants car une partie d'entre eux étaient nés après la migration. C'est pourquoi il a été décidé d'exclure des statistiques sur les migrations les enfants **nés après le 1^{er} janvier n- 5**.

4. Effets ou conséquences de ces changements

La réduction de la période d'observation a, plus particulièrement, de multiples conséquences.

4.1. Des migrations intermédiaires moins nombreuses

La durée d'observation étant plus courte, cela réduit les cas de migrations multiples au cours de la période. De ce fait, le nombre de migrants observés se rapproche davantage du nombre de migrations réellement effectuées. Et les trajectoires décrites par le recensement ont plus de chances de correspondre à des migrations réelles.

4.2. Des flux pas directement comparables

Du fait du changement de la durée d'observation (9 ans pour le recensement de 1999 et 5 ans avec le nouveau recensement), les flux de migrants entre 2001 et 2006¹, entrants ou sortants, ne sont pas directement comparables avec ceux de la période 1990-1999. En effet, les flux mesurés ne sont pas proportionnels à la durée de la période car les migrations intermédiaires sont plus nombreuses si la période est plus longue.

En revanche, les soldes internes annuels (obtenus par différence entre le nombre d'entrants et le nombre de sortants de la zone, divisée par la durée de la période en années) sont comparables, les arrivées et les départs intermédiaires s'annulant.

À l'avenir, la durée d'observation étant fixe (5 ans), on pourra effectuer des comparaisons temporelles de flux de migrants sur 5 ans.

4.3. L'âge des migrants

En 1999, un individu âgé de l'âge A lors du recensement pouvait avoir migré entre les âges A-9 et A. Ainsi, les migrants âgés de 20 ans en 1999 pouvaient avoir migré entre 11 et 20 ans. Dorénavant, les migrations ont été effectuées entre les âges A-5 et A. Les migrants âgés de 20 ans en 2006 peuvent avoir migré entre 15 et 20 ans.

La fenêtre d'observation s'est ainsi nettement réduite. Par exemple, les migrations pour études effectuées à 18 ans, qui étaient « captées » chez des individus âgés de 18 à 27 ans lors du recensement, le sont maintenant chez des individus âgés de 18 à 23 ans. Les migrations étant plus nombreuses à certains âges de la vie (poursuite des études, entrée en activité, retraite...), la réduction de la fenêtre d'observation peut faire apparaître une concentration accrue des migrations sur ces âges quand bien même les comportements migratoires n'auraient pas changé.

4.4. Les enfants nés après le 1^{er} janvier n-5

Désormais, les enfants nés après le 1^{er} janvier n-5 sont exclus de la population susceptible de migrer ; les effectifs des flux et des soldes migratoires en sont donc affectés. Par ailleurs, la date de référence du recensement étant fixée au 3^{ème} jeudi de janvier, ce ne sont pas seulement les enfants de moins de 5 ans qui sont exclus mais aussi ceux de 5 ans nés entre le 1^{er} janvier et le 3^{ème} jeudi de janvier n-5. La classe d'âge des 5 ans est donc légèrement incomplète (d'environ 5 %) dans les tableaux et les fichiers sur les migrations résidentielles.

5. Préconisations

5.1. Les données sur les migrations sont robustes, même à un niveau fin

5.1.1. La précision du sondage

Pour en savoir plus, on pourra se reporter à la fiche thématique sur « **la précision des résultats** ».

5.1.2. Incidence dissymétrique de l'étalement de la collecte

Du fait de l'étalement de la collecte, les flux d'arrivées et les flux de départs peuvent ne pas être comptabilisés la même année. Ainsi, par exemple, dans le cas d'une commune de moins de 10 000 habitants recensée en 2008, les arrivées sont relatives à l'année d'enquête, soit 2008, alors que les départs datent de l'année d'enquête des communes de destination des migrants. **En général, l'effet qui en résulte peut être considéré comme négligeable.**

¹ En toute rigueur, on ne devrait pas parler de flux 2001-2006 mais de la moyenne des flux, sur des périodes de 5 années, observés lors des cinq enquêtes annuelles de 2004 à 2008.

5.2. Vigilance pour les comparaisons temporelles

Les comparaisons avec les résultats du recensement de 1999 portant sur la période 1990-1999 supposent une certaine vigilance pour les raisons qui suivent.

5.2.1. Données sur les flux

Les comparaisons des nombres d'entrants ou de sortants d'une zone ou des flux migratoires entre deux zones sont très délicates. Les flux migratoires observés au recensement par la question sur la résidence antérieure ne permettent pas de reconstituer l'ensemble des mouvements migratoires qui ont eu lieu pendant la période. Il n'est donc pas possible d'en déduire de façon rigoureuse une intensité migratoire annuelle moyenne, qui serait comparable d'un recensement à l'autre.

Plusieurs études, utilisant d'autres sources statistiques, ont tenté d'évaluer le rapport entre les intensités migratoires annuelles et les flux migratoires observés en fin de période, tant pour 1990-1999 que pour 2001-2006. Il résulte de ces études que, si l'on veut comparer en termes d'intensité migratoire moyenne annuelle deux flux migratoires analogues, l'un portant sur 1990-1999 et l'autre sur 2001-2006, il faut diviser le flux portant sur 9 ans par un coefficient compris dans la plupart des cas entre 1,2 et 1,6. L'étendue de cette plage (qui n'est qu'indicative) montre bien qu'il ne peut s'agir que d'une comparaison approximative, à utiliser avec beaucoup de précaution.

5.2.2. Les soldes migratoires internes annuels et taux annuel de migration nette

Les soldes migratoires annuels calculés sur les périodes 1990-1999 et 2001-2006 sont, eux, comparables car les mobilités multiples, entrantes et sortantes, s'annulent. Toutefois, le champ des migrants devra être harmonisé entre les deux périodes et donc se limiter aux personnes nées avant le 1^{er} janvier n-5. **Au RP de 1999 cela correspond exactement aux personnes âgées de 6 ans ou plus en différence de millésimes.**

Comme par le passé, ce solde se limite aux échanges internes à la France. On connaît les arrivées en provenance de l'étranger mais pas les sorties. On peut calculer un solde interne (solde des échanges avec la métropole et les DOM) ; en revanche, il n'est pas possible de calculer, pour une zone donnée, un solde migratoire avec l'étranger ni un solde global (interne + externe).

Exemple : Entre 1990 et 1999, une zone a attiré 500 migrants venant du reste de la France (âgés de 6 ans ou plus en différence de millésimes) et vu partir 300 migrants (âgés de 6 ans ou plus en différence de millésimes) ; le solde annuel est donc de +200/9, soit +22. Entre 2001 et 2006, cette même zone a attiré 450 migrants et vu partir 400 migrants ; le solde annuel est donc de +50/5, soit +10. On peut affirmer que le solde migratoire interne de la zone a diminué.

5.2.3. Les caractéristiques des migrants

Il est possible de comparer les caractéristiques des migrants en structure.

Exemple : Entre 1990 et 1999, une zone a attiré 1500 migrants (âgés de 6 ans ou plus), dont 300 sont retraités en 1999 (soit 20 %). Entre 2001 et 2006, cette zone a attiré 2200 migrants, dont 500 sont retraités en 2006 (soit 23 %). On peut affirmer que le poids des retraités a augmenté parmi les personnes arrivées dans la zone.

Toutefois, du fait du raccourcissement de la largeur de la fenêtre d'observation (5 ans au lieu de 9), les caractéristiques des migrants au recensement ont plus de chances de correspondre à celles au moment de la migration. Ainsi, par exemple, un étudiant qui change de région pour poursuivre ses études puis trouve un emploi dans sa région d'accueil a plus de chances d'être recensé encore étudiant alors que par le passé il pouvait être recensé comme actif ayant un emploi. **En particulier, les comparaisons des migrants selon leur âge sont délicates (cf. § 4.3.).**

Par ailleurs, comme par le passé, il faut éviter de parler, par exemple, de « migrations de cadres » ou de « migrations de retraités ». Il convient plutôt d'indiquer qu'il s'agit de « migrations de personnes cadres au moment du recensement » ou « retraitées au moment du recensement ».